

Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 17 mars 2020

Le mardi 17 mars 2020, à Clermont-Ferrand, les membres de l'association COTRAVAUX Rhône-Alpes se sont réunis dans les locaux Inter-Associatifs l'Estran, 9 rue sous les Augustins en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal avec les délégations de pouvoir.

Membres Présent.e.s :

Association Le Mat 07
CACIAURA, Projet Etudes et Chantiers
CONCORDIA
JEUNESSE ET RECONSTRUCTION
RESTe!
SOLIDARITÉS JEUNESSES – LE CRÉNEAU
UNION REMPART

Membres représenté.e.s :

Association des Jeunes de Chantier (AJC)
Association HELVIORUM - Randa Ardesca
Volontaires Pour la Nature (VPN)

Invité.e.s :

COTRAVAUX NATIONAL

Le quorum stipulé dans l'article 11 des statuts est validé, la majorité des trois-quarts des membres présent.e.s ou représentés ayant été atteinte.

-
- L'Assemblée était présidée par Antoine VOISIN de l'association Reste !, co-président de l'association Cotravaux Auvergne-Rhône-Alpes. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Géraldine ALFRED de l'association CONCORDIA, membre du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

1. Modification des statuts (articles 1, (4), 15 alinéa 4, 16 et 18)

Le Président de séance a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations le 1^{er} Mars 2020.

- Le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour, un vote secret a été proposé et refusé à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée :

1. Modification des statuts de COTRAVAUX Rhône-Alpes :

Article 1 : modification du titre de l'association : « COTRAVAUX Auvergne-Rhône-Alpes », et modification de toutes les mentions du titre présentes dans les statuts « Cotravaux Rhône-Alpes » en « COTRAVAUX Auvergne-Rhône-Alpes ».

Article 4 : Pas de modifications.

Article 15 : COTRAVAUX Auvergne-Rhône-Alpes est administré(e) par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale, pour un mandat ~~minimum~~ d'un an.

Article 15 alinéa 4 : Suppression de cet alinéa.

Article 16 : Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation (~~du Président~~) d'un.e co-président.e ou à la demande du quart de ses membres.

Article 18 : ~~Suppression de l'article « Le Conseil d'Administration peut consentir aux Président ou coprésidents toute délégation de pouvoirs qu'il juge utile et il en fixe les conditions. »~~

Création d'un nouvel Article 18, et d'un titre BUREAU portant sur la composition du bureau :

« Un bureau est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat d'un an. Le bureau est composé de au moins 2 co-président.e.s dont l'un.e ayant le statut et fonction de co-président.e Trésorier.e. Les membres élu.e.s du bureau sont des personnes physiques, et sont représentatives de la diversité des membres. Deux personnes physiques issues de la même association ne peuvent être membres du Bureau. Le Bureau est garant de l'animation inter associative et territoriale.»

Article 24 : ~~Le Président et~~ les co-président.e.s de Cotravaux Auvergne-Rhône-Alpes, au nom du Conseil d'Administration, sont chargés de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1er Juillet 1901 et par le décret du 16 Août de la même année.

Les modifications statutaires ont été discutées article par article et votées l'unanimité.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h42.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance, co-président de COTRAVAUX Auvergne-Rhône-Alpes, et la Secrétaire de séance, fait pour valoir ce que de droit.

Sont annexées à ce PV les pièces jointes suivantes :

-Les Statuts modifiés et adoptés lors de l'AGE, datés, parafés et signés par le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 Mars 2020.

Le Président de séance :
Antoine VOISIN,
Co-président de COTRAVAUX
Auvergne-Rhône-Alpes,



La Secrétaire de séance :
Géraldine ALFRED
Co-présidente de COTRAVAUX,
Auvergne-Rhône-Alpes,

